

Nombre d'élus en exercice : 14  
Nombre d'élus présents : 9  
Quorum : 5  
Nombre de votants : 10

## PROCES-VERBAL DE SEANCE

### CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE JAULDES

Mardi 19 avril 2022 à 18h30

Le Conseil municipal de la commune de Jauldes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Monsieur BOIVENT Sébastien, Maire.

Présents : MMES LESENNE – SCHROEDER – POT – TABEL  
MM BOISSIER DESCOMBES - BOIVENT – DESCLIDES – DESLANDES - SUTRE

Excusé : M HUBERT

Absents : MMES GUERIN – STAËL  
MM JUANOLA – LEROY

Pouvoir : M HUBERT a donné pouvoir à M BOIVENT

Monsieur le Maire ouvre la séance, présente les excuses de Monsieur HUBERT empêché d'assister à la réunion puis présente l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE REUNION DU 28 MARS 2022
2. 2022-04-01 D : AMORTISSEMENT POINT LUMINEUX IMPASSE CELESTINE MACHENAUD
3. 2022-04-02 D : DENOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE (TREILLIS)
4. QUESTIONS DIVERSES

La secrétaire de séance est Madame POT.

#### **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE REUNION DU 28 MARS 2022**

Le compte-rendu est adopté sans remarque aucune.

## **2. 2022-04-01 D : AMORTISSEMENT POINT LUMINEUX IMPASSE CELESTINE MACHENAUD**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le point lumineux Impasse Célestine Machenaud à Cherves a été installé.

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'amortir la valeur « inventaire » de cet investissement soit 300,70 € à partir de 2022.

Monsieur le Maire précise que la durée d'amortissement peut être fixée de 1 à 5 ans par la collectivité et que les autres travaux du SDEG ont été précédemment amortis sur 5 ans.

Monsieur le Maire propose d'amortir ce bien sur 5 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne mandat à Monsieur le Maire pour mettre en place un amortissement sur 5 ans soit 60,14 € par an et ce à compter de 2022.

## **3. 2022-04-02 D : DENOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE (TREILLIS)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2017-01-01 D du 20 janvier 2017 portant approbation des noms de routes, rues, impasses et autres voies communales.

Monsieur le Maire expose que deux nouvelles constructions individuelles devraient voir le jour au village de Treillis mais que la voie communale n° U 14 n'est pas nommée.

Monsieur le Maire propose de la nommer « chemin ... ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, nomme la voie communale U 14 « Chemin de Puyguichard », valide le tableau ci-dessous et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires.

<b>Libellé de la voie</b>	<b>Point de départ</b>	<b>Point d'arrivée</b>	<b>Référence administrative de voirie</b>
<b>Treillis</b>			
<b>Chemin de Puyguichard</b>	<b>RD 88</b>	<b>CR 60</b>	<b>VC U14</b>

## **4. QUESTIONS DIVERSES**

### **• Informations sur les syndicats intercommunaux :**

- Syndicat mixte Braconne et Bois Blanc :

Madame TABEL informe le Conseil municipal que le vote du budget a eu lieu le 5 avril et surtout fait état d'un débat animé suite à la volonté du Conseil Départemental de classer le massif Braconne et Bois Blanc comme « Espace Naturel Sensible ». L'ONF s'oppose formellement à cette proposition, ne comprenant pas cette décision.

- SMVOS du collège Saint Amant de Boixe

Le dernier comité syndical avait pour ordre du jour le vote du budget.

- **Désignation d'un délégué au SYndicat d'aménagement des Rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SYBTB)**

Ce syndicat a pour but de gérer les 3 rivières. Etant une commune proche, nous sommes donc une commune associée : Monsieur SUTRE Gérard se porte candidat à cette désignation.

- **Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV)**

Cette taxe aurait pour principal but d'inciter les propriétaires à vendre leurs biens plus rapidement afin d'avoir de nouveaux habitants sur la commune et ainsi conforter les effectifs de l'école et les commerces locaux. Les critères liés à cette taxe sont : maison inhabitée depuis plus de deux ans avec un minimum de confort (eau, électricité, sanitaire). Son taux est fixé à 12.5 % la 1<sup>ère</sup> année d'imposition et à 25 % à compter de la 2<sup>ème</sup> année.

Le service des Impôts a transmis une liste des logements à ce jour vacants possiblement éligibles à cette taxe. Cette liste ne nous paraît pas être à jour, elle est donc à actualiser et à étudier en profondeur avant de prendre toute décision. Cette décision serait à prendre avant le 1<sup>er</sup> octobre. Une réunion est fixée en ce sens le jeudi 5 mai à 9h.

- **Informations diverses**

- Point financier

Monsieur le Maire indique que plusieurs dépenses imprévues sont à réaliser très prochainement :

- Un tilleul se trouvant sur le domaine public au lieu-dit Treillis menace de tomber en cas de fort vent. Celui-ci risque de tomber sur des fils électriques, murs et autre – Devis de 420 euros fait par la SARL RIVOLET de Nanclars, accepté par le Conseil Municipal.
  - Deux portes de la salle des fêtes dont le pivot est descellé sont hors-service. Devis fait par Verrespace à Champniers pour changement du pivot et réglage des autres portes établi à 1419,96€ accepté par le Conseil Municipal.
  - Le contrat de maintenance du photocopieur de la mairie va arriver à échéance au mois de juin. Proposition de garder l'actuel photocopieur sans contrat de maintenance ou achat d'un nouveau avec paiement par trimestre du nombre de photocopies réalisées + maintenance comprise (devis de 2384,40€ le photocopieur + coût de 0,00339€/copie noir et blanc contre 0,009482 actuellement et 0,02684€/copie couleur contre 0,05965 actuellement), ou location sur 5 ans (devis de 2910€ TTC avec coût par copie identique).
- ⇒ Economie de 1784,20 € HT sur 5 ans si achat d'un nouveau photocopieur avec maintenance + TVA à récupérer. La décision du conseil Municipal va en ce sens.

Le conseil municipal propose de faire faire une vérification complète du photocopieur dans le cadre du contrat de maintenance actuel afin de le mettre à disposition des associations de la commune.

- Bilan du marché de pays

Le marché de pays a connu un franc succès surtout entre 10h et 14h30 tout comme le spectacle proposé.

Monsieur le Maire rappelle que la mise en place depuis le jeudi a été très éprouvante et demande à tous de se mobiliser sur ces forts week-ends. Il rappelle que l'année prochaine ce marché de pays aura lieu sur la commune de Brie le 16 avril 2023 et compte sur l'ensemble du conseil municipal pour participer à la mise en place pour soutenir la commune de Brie qui a été bien présente pour nous cette année.

- Travaux sur le clocher de l'église

Monsieur CHAUVET est sur un gros chantier à Luxé en ce moment et sera en retard concernant les travaux sur l'église.

- Commission Communication de la CA GrandAngoulême

Madame SCHROEDER expose brièvement la visioconférence qui présentait le cahier des charges en vue d'un éventuel nouveau site internet proposé aux communes. Ce qui en est ressorti est une demande de formation concernant la mise en pratique de ces sites internet.

- PIG (Programme d'Intérêt Général) GrandAngoulême

Une réunion s'est tenue le 15 avril 2022 avec comme thème essentiel l'insalubrité des logements et les aides pour les rénover.

- Séminaire urbanisme « Retour sur 20 ans d'urbanisme de nos territoires : de la loi ZRU au ZAN »

Monsieur SUTRE informe que le séminaire portait sur l'évolution réglementaire de l'urbanisme depuis 20 ans.

- Commission Emploi Insertion de la CA GrandAngoulême

Monsieur SUTRE indique que ce groupe de travail se penche sur la mise en place d'une boîte à outils utilisable par tous afin d'aider toute personne à retrouver un emploi plus rapidement.

- Assemblée générale de L'atelier des peintres Bandiat-Tardoire

Monsieur BOISSIER DESCOMBES indique que le budget annuel de l'association a été exposé autour d'un moment convivial. Le problème du chauffage a été évoqué compte tenu que la salle n'est utilisée qu'une après-midi par semaine ce qui ne nécessite pas un chauffage quotidien. Il est proposé d'installer un système de programmateur et/ou de ventilateur convecteur.

- Service unifié « prêt de matériel »

Monsieur BOISSIER DESCOMBES informe le conseil municipal qu'il est prévu d'investir dans l'achat de matériel à hauteur de 10 à 15000€, notamment un chapiteau, un échafaudage, car rien n'a été fait depuis 2 ans. Le financement se fera à hauteur d'un euro par habitant, cet argent provenant de la CLECT que nous verse GrandAngoulême.



- CCAS

Mme LESENNE indique que nous avons eu le retour des coupons réponses concernant les paniers offerts à la place du repas des Aînés, avec plus de 80 paniers demandés. Une réunion aura lieu le 4 mai à 18h afin d'envoyer les courriers d'information pour une distribution prévue le 13 mai au JIMKANA Bar et aux Pains de Valérie.

- Dates à retenir

- **3 mai** (17h30-19h30) : conférence sur la santé environnementale à Champniers (salle Paul DAMBIER)
- **4 mai** à 9h : permanence du Député Jérôme LAMBERT à la mairie
- **4 mai** à 11h : réunion sur la végétalisation de la cour de l'école
- **4 mai** à 18h : réunion CCAS (mise sous enveloppes des invitations à venir retirer les paniers repas)
- **5 mai** à 9h : réunion sur la THLV (Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants)
- **17 mai** à 17h30 : commission communication pour établir le contact Jauldois de juillet
- **19 juin** : Soirs Bleus
- **20 juin** : EXCEPTIONNELLEMENT, le conseil municipal aura lieu à 19 heures
- **15 juillet** : Soirs Bleus
- **16 avril 2023** : marché de pays à Brie

La séance est levée à 21h

<p>Le Maire,</p> 	<p>Le secrétaire de séance,</p> <p>POT Marie</p> 
--	---